

LE FINANCEMENT DE LA BIORESTAURATION : LA POSITION DES ASSUREURS

Michel Girin

LE POLLUEUR

DANS LE MONDE :

L'Exxon Valdez.

EN EUROPE :

Pas d'exemple en situation accidentelle (?)

ARTICLE 4.1. DE LA CONVENTION DU FIPOL 92 :

"... les dépenses encourues (...) par le propriétaire pour éviter ou réduire une pollution seront considérées, pour autant qu'ils soient raisonnables, comme des dommages par pollution".



LES JOURNEES D'INFORMATION DU CEDRE - Paris le 22 novembre 1996

LES DONATEURS

COMMISSION EUROPEENNE :

- Une aide à des programmes scientifiques de "remise en état" des sites pollués par l' Aegean Sea.
- 300 000 ECUS pour le "suivi du rétablissement écologique" des milieux pollués par le Sea Empress.

AUTRES :

- Nations-Unies en Russie (?)



LES JOURNEES D'INFORMATION DU CEDRE - Paris le 22 novembre 1996

CONVENTION DE 1992 SUR LA RESPONSABILITE CIVILE

ARTICLE 1.6.

"... les indemnités versées au titre de l'environnement autres que le manque à gagner dû à cette altération seront limitées au coût des mesures raisonnables de remise en état qui ont été effectivement prises ou le seront".



LES JOURNEES D'INFORMATION DU CEDRE - Paris le 22 novembre 1996

ASSURPOL

REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES

"Seront remboursés à l'assuré les dépenses de recherche, analyse, mise en oeuvre de la dépollution, le coût d'intervention d'entreprises spécialisées, l'achat de produits neutralisants,..."

LIMITES DU CONTRAT

"Sont exclus les dommages subis par les éléments naturels tels que l'air, l'eau, la faune, la flore, dont l'usage est commun à tous (...). Toutefois les opérations (...) peuvent porter sur des éléments naturels si elles sont destinées à prévenir d'autres dommages garantis".



LES JOURNEES D'INFORMATION DU CEDRE - Paris le 22 novembre 1996

LES P & I CLUBS, L'ITOPF

C'est potentiellement une des "mesures raisonnables de remise en état" de l'environnement, mais un forçage de la nature est-il vraiment nécessaire ?

La biorestauration permet-elle d'atteindre plus vite des normes imposées par la réglementation pour la reprise de l'exploitation halieutique ?

LES JOURNEES D'INFORMATION DU CEDRE - Paris le 22 novembre 1996



AUJOURD'HUI

AGEAN SEA, 1992 - BRAER, 1993

pas de biorestauration

SEA EMPRESS

Landfarming = Texaco (opérationnel)

Biorestauration in situ = MPCU (expérimental)



LES JOURNEES D'INFORMATION DU CEDRE - Paris le 22 novembre 1996

DEMAIN

BIORESTAURATION EX SITU DE DECHETS DE PLAGE (Landfarming)

vers un financement de routine

BIORESTAURATION IN SITU SUR L'ESTRAN

en estuaires (frayères, aquaculture) plutôt que sur les plages ?

BIORESTAURATION IN SITU DES FONDS MARINS

pourquoi pas dans les zones de pêche aux invertébrés benthiques ?



LES JOURNEES D'INFORMATION DU CEDRE - Paris le 22 novembre 1996